



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 28 juin 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et M. BEKHTAOUI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Louis LAURENT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Philippe BELLEVILLE, M. Norbert CHEVIGNY.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, M. Rémi DELATTE, M. Patrick CHAPUIS, M. Yves BERTELOOT, Mme Françoise MANSAT, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Philippe CARBONNEL pouvoir à Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Janine BESSIS, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Bernard OBRIOT pouvoir à M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

OBJET : DEPLACEMENTS - Versement d'un fond de concours à la Ville de Dijon - Création de divers itinéraires cyclables et amélioration des conditions de sécurité des piétons.

Le vélo présente sans conteste le moyen de déplacement le plus raisonnable, le plus performant dans la partie la plus peuplée de l'agglomération. Il offre par rapport à l'auto une alternative économique et respectueuse de l'environnement. Grâce au changement de l'échelle des valeurs dans notre société, le vélo est bien apprécié et confère dynamisme et souplesse. C'est pourquoi dans le cadre de son schéma directeur vélo voté en 2004, le Grand Dijon a fait le choix de privilégier les modes alternatifs à la voiture les moins polluants, le vélo mais également la marche à pied.

Pour cela, l'augmentation et l'amélioration du réseau existant -pistes, bandes, voies vertes- sont une impérieuse nécessité pour permettre à tout à chacun de faire du vélo dans les meilleures conditions de sécurité.

Les services « Voirie et Déplacement » de la Ville de Dijon ont étudié plusieurs projets dans le cadre du schéma directeur qui ont été approuvés par les élus lors de différentes réunions de municipalité.

- Liaison du cours Général de Gaulle au centre-ville avec comme point dur le réaménagement des carrefours à feux d'une partie de la place Wilson -côté cours du Parc et côté rue Chabot-Charny. La rue Basire sera réaménagée ainsi qu'une partie du boulevard Carnot avec reconstitution du stationnement.

Pour la somme de 40 000€

- Liaison, du boulevard Voltaire au centre-ville. Ceci implique un réaménagement de voirie devant l'école Voltaire, demandé depuis longtemps par les parents d'élèves des écoles maternelle et primaire, un passage protégé pour passer rue André Colomban puis rue Prieur de la Côte d'Or où un contre-sens protégé sera réalisé.

Pour la somme de 95 000€

- Dans le cadre de l'extension de la zone 30, une liaison entre la place de la République et la place du 30 Octobre par la rue Diderot déjà étudiée sera réalisée, c'est-à-dire un contresens avec une reconstitution de stationnement et une protection par îlots refuges.

Pour la somme de 20 000€

Lors de la création de pistes cyclables, une attention particulière doit être faite dès qu'il y a carrefour pour sécuriser au maximum la traversée des piétons et des cycles. Le développement du réseau cyclable ne doit jamais se faire au détriment des piétons .

- Ainsi sur la liaison campus-centre ville, douze îlots aux carrefours déjà existants seront créés

Pour la somme de 60 000€.

- et neuf îlots hors carrefours à des points particulièrement dangereux.

Pour la somme de 40 000 €

- Ceci entraîne la modification de sept carrefours à feux et la création d'une nouvelle traversée elle-aussi réglée par des feux.

Pour la somme de 35 000€

Toujours dans ce souci d'une meilleure répartition de l'espace, le surbaissement des bordures sera remis aux normes P.M.R. avec une reprise de largeur des trottoirs.

Pour la somme de 80 000€.

- Enfin, une mise aux normes et déplacements de sept arrêts de bus sont prévus dans le cadre de cette opération.

Pour la somme de 80 000€

Par vote en conseil 21 décembre 2006 la communauté d'agglomération avait voté un fond de concours pour la ville de Dijon pour cette liaison. Les estimations financières ont été précisées depuis et la somme de 105 000€ doit être ajoutée au devis initial.

S'agissant d'itinéraires relevant du schéma directeur cyclable communautaire, le coût de cette opération estimé à 555 000 € sera supporté intégralement par le Grand Dijon, comme cela avait été prévu lors de l'élaboration du budget prévisionnel.

Dans ce cadre, le Grand Dijon versera à cet effet un fond de concours à la Ville de Dijon après la signature par les deux collectivités d'une convention.

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE**

- **de verser** un fond de concours à hauteur de 555 000 € à la Ville de Dijon pour la réalisation des différents aménagements et itinéraires cyclables ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document utile à la bonne gestion de ce dossier.

Publié le - 2 JUIL. 2007
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président
H. M. LUGNOT


PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
- 3 JUIL. 2007

